

MAIRIE DE JARDIN  
(Isère)

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE CONSEILLERS  
en exercice : 19  
présents : 15  
votants : 16 (pour : 16 - contre : 0)

L'an deux mil vingt quatre  
Le quatorze octobre à 20h00

Le Conseil Municipal de la commune de JARDIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. **ROQUEPLAN Bernard**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 octobre 2024

**PRESENTS** : A. BRACCHI/ J-P. HUGUET/ E. DEMESY/ TH. QUINTARD/ M-F. ELSENSOHN/ D. COLAUTTI/ M-C. EMONARD/ C. LENTILLON/ J-Y. AUDOUARD/ I. CHARDON/ C. FAVRE/ J. BONNY/ Y. ERARD/ C. BON/

**ABSENTS** : Sylvie DURANTON/ Christine BEAUBOUCHEZ (pouvoir à DEMESY Emilie)/ Grégory WINDHOLS/ Yan NEUFANG/

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Emilie DEMESY

**OBJET : DELIBERATION N° 2 - TARIFS COMMUNAUX 2025**

Monsieur le Maire, propose au conseil municipal de modifier les tarifs de :

- stationnement
- cantine scolaire
- garderies scolaires
- études surveillées

Il est proposé d'instaurer la gratuité pour les commerçants ambulants occupant le domaine public / forains du marché, cette ligne est donc supprimée et d'augmenter de 2% les tarifs scolaires (cantine, garderies, études surveillées).

Les autres tarifs restent inchangés. (Voir tableau ci-joint).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette décision.

Ces tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**POUR COPIE CONFORME,  
FAIT A JARDIN, LE 15 OCTOBRE 2024,  
LE MAIRE,  
Bernard ROQUEPLAN,**



TARIFS COMMUNAUX 2025 - APPLICABLES AU 01/01/25 (DELIB. DU 14/10/24)				OBJET	DETAILS	TARIFS	OBSERVATIONS	
CANTINE				REPAS CANTINE JARDINOIS - SELON QUOTIENT FAMILIAL CAF	INFERIEUR A 610	3.09		
				ENTRE 610 ET 900		4.03		
				ENTRE 901 ET 1500		4.69		
				ENTRE 1501 ET 1800		5.00		
CIMETIERE				PLUS DE 1801 OU SANS QUOTIENT FAMILIAL		5.32		
				EXTERIEURS OU NON INSCRIT HORS DELAI		6.93		
				PAI (PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE)		1.53		
				CONCESSIONS CIMETIERE M²	30 ANS	380.00		
GARDERIE SCOLAIRE				CONCESSIONS CIMETIERE M²	15 ANS	200.00		
				CAYURNE	15 ANS	650.00		
				COLUMBARIUM	15 ANS	500.00		
				PLAQUES		COUT REEL		
ETUDE SURVEILLEE + GARDERIE SCOLAIRE				JARDINOIS	MATIN	1.73	DU LUNDI AU VENDREDI : 7h20-8h20	
					SOIR	1.22	DU LUNDI AU VENDREDI : 16H30-17H00	
					SOIR	2.75	DU LUNDI AU VENDREDI : 16H30-18H30	
					SOIR	+10	RECUPERATION TARDIVE APRES 18H30	
				EXTERIEURS	MATIN	2.14	DU LUNDI AU VENDREDI : 7h20-8h20	
					SOIR	1.53	DU LUNDI AU VENDREDI : 16H30-17H00	
					SOIR	3.47	DU LUNDI AU VENDREDI : 16H50-18H50	
					SOIR	+10	RECUPERATION TARDIVE APRES 18H30	
				JARDINOIS	SOIR	1.73	LUNDI - JEUDI : 16H30-17H30	
				EXTERIEURS	SOIR	2.14	LUNDI - JEUDI : 16H30-17H30	
				JARDINOIS	SOIR	2.75	LUNDI - JEUDI	
				EXTERIEURS	SOIR	4.08	LUNDI - JEUDI	
LOCATION DES SALLES				SALLE JEAN MONNET - ASSOCIATIONS EXTERIEURES - (SOIREES DANSANTES...)	HIVER	820.00	HIVER DU 15 OCTOBRE AU 15 AVRIL	
					ETE	550.00	ETE DU 16 AVRIL AU 14 OCTOBRE	
				SALLE JEAN MONNET - ASSOCIATIONS EXTERIEURES - (ARBRES DE NOEL, CONFERENCES, EXPOSITIONS...)	HIVER	500.00		
					ETE	400.00		
				SALLE JEAN MONNET - ASSOCIATIONS JARDINOISES	HIVER	300.00	DEPOT D'UN CHEQUE DE CAUTION	
					ETE	250.00	DU MEME MONTANT QUE LA LOCATION	
				SALLE JEAN MONNET - ASSOCIATIONS HUMAINITAIRES, SOCIALES - EXTERIEURES OU JARDINOISES	HIVER	120.00	SI AUCUN DOMMAGE, IL SERA RESTITUE	
					ETE	100.00	OU DETRUIT, DANS LE CAS CONTRAIRE	
				SALLE JEAN MONNET - AUX JARDINOISES) - POUR LES MARIAGES, EVENEMENTS FAMILIAUX	HIVER	800.00	IL SERA ENCAISSE.	
				MARIES OU PARENTS DES MARIES HABITANT JARDIN / 300 PERSONNES MAXIMUM - JUSQU'À 4H00 DU MATIN	ETE	600.00		
				SALLE JEAN MONNET - AUX PERSONNES EXTERIEURES	HIVER	1 000.00		
				300 PERSONNES MAXIMUM - JUSQU'À 4H00 DU MATIN	ETE	800.00		
ESPACE ASSOCIATIF - AUX JARDINOISES) - DE 8H00 A 2H00 DU MATIN / 80 PERSONNES MAXIMUM				1 JOUR / 2 JOURS	1 JOUR / 2 JOURS	800.00	HIVER DU 15 OCTOBRE AU 15 AVRIL	
					HIVER	150.00	250.00	ETE DU 16 AVRIL AU 14 OCTOBRE
					ETE	120.00	200.00	DEPOT D'UN CHEQUE DE CAUTION
					HIVER	230.00	440.00	DU MEME MONTANT QUE LA LOCATION
ESPACE ASSOCIATIF - AUX EXTERIEURS ET PARTIS POLITIQUES - DE 8H00 A 22H00 / 80 PERSONNES MAXIMUM				ETE	220.00	420.00	SI AUCUN DOMMAGE, IL SERA RESTITUE	
				HIVER	70.00	120.00	OU DETRUIT, DANS LE CAS CONTRAIRE	
ESPACE ASSOCIATIF - CONFERENCES, EXPOSITIONS... - DE 8H00 A 22H00 / 80 PERSONNES MAXIMUM				ETE	60.00	100.00	IL SERA ENCAISSE.	